

DIAG DECARBON'ACTION

MESURER VOTRE IMPACT CARBONE POUR LE REDUIRE

DIAG DÉCARBON'ACTION



Vous souhaitez engager votre entreprise dans une démarche de décarbonation ?

Le Diag Décarbon'Action, financé dans le cadre du dispositif CEE PACTE Entreprises bénéficiant également d'une subvention de l'ADEME, vous permet de mesurer les émissions de gaz à effet de serre de votre entreprise, de définir un plan d'action et d'être accompagnés pour mettre en œuvre vos premières actions et les valoriser.

Notre expert vous accompagne dans votre premier bilan des émissions de gaz à effet de serre pour chiffrer et réduire vos émissions directes et indirectes, sur toute votre chaîne de valeur.

LA DÉMARCHE

- 12 jours homme d'intervention sur **6 à 8 mois**, pour un accompagnement en trois phases :
 - Phase 1 : Mesure des émissions directes et indirectes de Gaz à Effet de Serre (GES).
 - Phase 2 : Co-construction d'un plan d'action chiffré
 - Phase 3 : Mise en transition

En tant que Dirigeant(e), vous soutenez activement la démarche et participez à différentes sessions de travail.

À l'issue de la mission, voici les livrables remis :

- Rapport de restitution récapitulant l'ensemble de la démarche et des résultats
- Synthèse communicante pour valoriser votre démarche
- Tableur de calcul du bilan GES

TARIFS

- **6 000 € HT** de reste à charge pour l'entreprise **après subvention de 40%** (coût hors subvention : 10 000 € HT)

PARTENARIATS

- Partenariat programme : Cette offre est financée dans le cadre du dispositif CEE PACTE Entreprises et bénéficie également d'une subvention de l'ADEME



- Partenariat technique : Association pour la Transition Bas Carbone **ABC**

POUR QUI ?

- Pour être éligible, il est nécessaire de répondre aux conditions suivantes :

- Exister depuis au moins un an
 - Entre 1 et 499 ETP
 - A jour de ses dettes fiscales et sociales
 - Personnes morales de droit privé de moins de 500 ETP
 - Localisée sur le territoire national, DROM-TOM inclus dans le cas où l'entreprise compte moins de 250 salariés
 - Tous secteurs d'activité
 - N'ayant pas réalisé de bilan GES lors des 5 dernières années
- Non soumis à la réglementation BEGES (art. L229-25)

À l'exclusion des entreprises en difficulté au sens de la réglementation européenne

TÉMOIGNAGE



Premier bilan GES réalisé avec succès grâce à l'accompagnement du bureau d'études et de Bpifrance dans le cadre du Diagnostic Décarbon'Action. Le cadre du dispositif permet non seulement d'appréhender la mesure des émissions mais aussi d'identifier clairement les postes les plus émetteurs et de structurer un plan d'action concret.



Vincent Poret
Chargé de missions RSE, MADIC GROUP

CETTE MISSION VOUS INTÉRESSE ?

Contactez votre Chargé d'Affaires Bpifrance ou Bpifrance dans votre région

Souscrivez directement sur la plateforme dédiée en suivant l'url ou le QR code : <https://diag.bpifrance.fr/diag-decarbon-action>

